

“PREMIO PAGANINI”

55e CONCOURS INTERNATIONAL DE VIOLON “PREMIO PAGANINI” 5– 14 AVRIL 2018

RÈGLEMENT

Date limite: 20 Juillet 2017 - 12h00 heure italienne ;

Âge

Sont admis à participer au Concours les violonistes de toutes nationalités qui:

- le 20 Juillet 2017 seront âgés de 15 ans ;
- le dernier jour du Concours, 14 Avril 2018, n'auront pas encore accompli 31 ans;
- ont tous les préalables demandés par ce règlement.

Inscription

Inscription en ligne obligatoire

Les concurrents devront visiter le site internet du Concours: www.premiopaganini.it , remplir le formulaire d'inscription (Mod. A) et l'envoyer au plus tard **le 20 Juillet 2017 -12h00 heure italienne –**

Documentation

La fiche d'inscription (Mod. A) devra en tous cas être accompagnée des documents suivants:

- copie du passeport ou de la carte d'identité;
- deux photos en couleur récentes.

Les photos devront être libres de tout droit.

Bref Curriculum Vitae/ Bio Sketch (remplir la fiche Mod. B en ligne: www.premiopaganini.it) ;

Le reçu de paiement pour les frais d'inscription d'€ 80,00 à effectuer par virement bancaire.

Cause de paiement: “55° edizione Concorso Internazionale di Violino Premio Paganini”. Le montant du virement bancaire devra parvenir net des frais bancaires de la banque émettrice et de la banque bénéficiaire.

Cordonnées bancaires:

COMUNE DI GENOVA
DIREZIONE CULTURA E TURISMO
CONTO CORRENTE N. 000100880807
PRESSO UNICREDIT S.p.A.
GENOVA TESORERIA COMUNALE
ABI 02008–CAB 01459–CINT
IBAN IT 08 T 02008 01459000100880807
BIC UNCRITMM
P.I. e C.F. 00856930102

Les frais d'inscription ne seront remboursés en aucun cas, même dans le cas d'exclusion du candidat pour n'importe quelle raison, ou dans le cas de renonciation de la part du candidat lui-même.

Les candidats qui, après leurs inscription au concours, n'ont plus l'intention d'y participer devront notifier le secrétariat du concours par écrit.

Pendants les épreuves finales, les concurrents devront être libres de tout engagement professionnel.

Tout document qui ne soit pas écrit en italien, anglais ou français devra être accompagné de la traduction dans l'une des ces langues.

Les candidats dûment enregistrés au Prix qui pendant la dernière édition de n'importe quel concours faisant partie de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique de Genève se soient classifiés à la 1ère, 2ème ou 3ème place, seront admis directement sur présentation de la documentation qui certifie leur placement.

Les candidats qui dépassent la limite d'âge indiquée ne pourront pas participer au concours.

La documentation envoyée jointe à la fiche d'inscription ne sera pas rendue.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté, sauf dans le cas où le candidat n'arrive pas à le compléter dans les termes indiqués par le Secrétariat du Concours.

La documentation présentée par chaque candidat sera examinée par la Commission d'Examen présidée par le Secrétaire Général et dont le jugement est sans appel.

L'inscription au concours comporte l'implicite acceptation du *Reglément du Concorso internazionale di violino Premio Paganini* approuvé avec délibération C.C. 35/2012", ainsi que de toute décision de la Commission d'Examen, du Jury, du Comité et du Directeur Artistique du concours qui sont sans appel, sous peine d'exclusion. Dans le cas de plaintes ou contestations le seul texte italien fait foi.

Présélection

La liste finale des concurrents admis à la phase de présélection du concours sera publiée sur le site officiel www.premiopaganini.it au plus tard le 28 Juillet 2017.

Les concurrents admis au concours participeront à un' épreuve de présélection qui aura lieu entre Août et Octobre 2017 selon le calendrier suivant:

Moscou	30 – 31	Aout
New York	13 – 14	Septembre
Vienna	27 – 28	Septembre
Gouangzhou (Chine)	11 – 12	Octobre
Gênes	24 – 25	Octobre

Les dates indiquées sont au moment indicatives.

Les dates définitives des épreuves de présélection seront publiées sur le site officiel: www.premiopaganini.it. Le concurrent devra à ce propos indiquer sur la fiche d'inscription la ville dans la quelle il entend se présenter pour l'épreuve de présélection.

Les concurrents admis devront se présent personnellement à l'appel et présenter leur pièce d'identité (passeport ou carte d'identité).

L'ordre d'exécution des concurrents sera établi selon la lettre de l'alphabet précédemment tirée au sort par la Commission d'Examen lorsque tous les dossiers ont été examinés.

Les concurrents seront jugés par la Commission d'Examen, dont la composition sera notifiée aux candidats par e-mail; la décision de la Commission d'Examen est sans appel.

Les candidats qui seront absents au moment de l'appel et qui sont dans l'impossibilité de justifier une cause de force-majeure ne seront pas admis au concours. La cause de force-majeure sera évaluée par la Commission d'Examen qui notifiera sa décision au candidat intéressé.

Admission

La phase de présélection se conclura avec le tirage au sort de la lettre alphabétique qui déterminera l'ordre d'exécution des concurrents pendant les épreuves préliminaires, demi-finales et finales du concours.

Le tirage au sort sera public et fera l'objet d'un compte rendu.

La liste des candidats qui sont admis et la lettre alphabétique tirée seront publiées sur le site officiel www.premiopaganini.it au plus tard le 30 Octobre 2017

L'admission à l'Epreuve Préliminaire et la lettre de l'alphabet tirée au sort seront aussi notifiées aux candidats par courrier électronique à l'adresse e-mail qu'ils ont indiqué dans la fiche d'inscription, ainsi que la partition de la pièce contemporaine expressément commissionnée pour le concours.

RÈGLES DU DÉROULEMENT DU CONCOURS

Appel

Les concurrents admis aux épreuves préliminaires devront se présenter personnellement à l'appel fixé pour le **05/04/2017** – 09h00 au Salon d'Honneur de Palazzo Tursi (siège de la Municipalité) , Via Garibaldi 9 - Genova avec une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité).

L'ordre d'exécution des concurrents, défini par la lettre alphabétique tirée au sort à conclusion de la phase de présélection, sera gardé pour toutes les épreuves préliminaires, demi-finales et finales.

Les candidats qui seront absents au moment de l'appel et qui sont dans l'impossibilité de justifier une cause de force-majeure ne seront pas admis au concours.

Épreuves

Les épreuves du Concours se dérouleront du **06/04/2018** jusqu'au **14/04/2018** et seront ouvertes au public.

Un maximum de 32 candidats sera admis aux épreuves Préliminaires, qui auront lieu le **06/04/2018** et le **07/04/2018**, sur la base des exécutions performées pendant la phase de présélection, qui aura précédemment eu lieu à Moscou, New York, Vienne, Goangzhou et Gênes. Les épreuves Préliminaires auront lieu dans le Salon D'Honneur de Palazzo Tursi .

Un maximum de 16 candidats sera admis aux épreuves Demi-finales, qui auront lieu entre le **09/04/2018** et le **10/04/2018**. Le épreuves Demi-finales auront lieu au Théâtre Carlo Felice de Gênes.

Un maximum de 6 candidats sera admis aux épreuves Finales, qui auront lieu entre le **13/04/2018** et le **14/04/2018**.Le épreuves Finales auront lieu au Théâtre Carlo Felice de Gênes.

On prévoit l'enregistrement audio-vidéo, l'émission radio-tv, internet et en streaming du concours, de la Cérémonie de remise des Prix ainsi que de toutes les manifestations corrélées au concours.

Les pianistes officiels du concours seront gratuitement à la disposition des concurrents.

Les concurrents qui désirent être accompagnés par leur pianiste se feront charge de toutes les frais relatives.

Tout droit (y inclus les droits d'émission et de reproduction audio-vidéo, photo, web) concernant le concours est d'exclusive propriété du *Comune di Genova*,. La Municipalité de Gênes pourra l'exploiter sans aucun obligation de compensations à tiers.

Jury

Le Jury sera composé par sept membres au moins, de nationalité différente et désignés parmi les plus grandes personnalités qui se sont distinguées sur la scène musicale internationale par leur professionnalité, compétence, intégrité et impartialité. La majorité des membres du Jury ne sera pas italienne.

La composition du Jury sera notifiée après l'échéance du délai d'inscription.

Il est interdit de faire partie du Jury International du Concours à quiconque ait des rapports de parenté (jusqu'au 4eme degré) ou d'amitié avec un ou plusieurs concurrents. Les travaux du Jury seront valides avec la présence de cinq membres.

Les membres du Jury qui ont - ou ont eu - des rapports didactiques publics ou privés pendant les deux dernières années devront s'abstenir de tout commentaire, ainsi que du vote pour leurs élèves.

Cette abstention sera enregistrée dans le compte rendu de l'épreuve. A cet égard, au moment de l'installation du Jury, chaque membre devra déclarer lorsque un ou quelques candidats sont ses élèves ou bien lui sont connus.

Le Jury, dont les décisions sont sans appel, se prononcera à la majorité absolue avec votation manifeste sur l'admission d'un nombre maximum de 16 demi-finalistes et de 6 finalistes et établira enfin le classement définitif se basant sur l'ensemble de toutes les épreuves.

A sa discrétion, le Jury pourra décider de ne faire jouer qu'une partie des compositions prévues dans le programme et aura la faculté d'interrompre la performance d'un concurrent à tout moment.

A fin de garantir le régulier déroulement des épreuves, le Jury aura en outre la faculté d'interrompre la performance d'un concurrent dans le cas où, pour des raisons techniques ou quand même non imputables au candidat, l'épreuve ne puisse se dérouler régulièrement.

D'accord avec le Comité Paganini, c'est en tout cas au Président du Jury de décider sur n'importe quelle problématique qui puisse se vérifier pendant les épreuves du concours et qui ne soit pas expressément contemplée par le Règlement du Concours. La décision du Président est sans appel.

Jusqu'au moment où il sont en compétition, les concurrents ne pourront dans aucun cas prendre contact avec les membres du Jury.

À conclusion des Épreuves Préliminaires et Demi-finales, le Jury se réunit pour exprimer ses évaluations sur chaque concurrent.

Sur la base des votes favorables exprimés par chaque membre du Jury on rédigera un classement des concurrents (ADMIS – NON ADMIS). Afin de donner un jugement complet sur la figure du concurrent, les membres du Jury évalueront l'Épreuve Demi-finale tout en considérant l'Épreuve Préliminaire, et se prononceront sur l'Épreuve Finale tout en considérant l'Épreuve Demi-finale i.

Suite aux Épreuves Préliminaires et Demi-finales, les membres du Jury rencontreront les candidats non admis à l'épreuve successive pour commenter leur performance.

L'épreuve des concurrents finalistes sera jugées selon un système de score (1 - 6). Le classement final sera donc donné par le score moyen obtenu par chaque concurrent. En cas de parité le vote du Président du Jury vaut double. Le vote blanc n'est pas admis.

Le Premier et le Deuxième Prix sont indivisibles. Afin de sauvegarder la qualité élevée du concours, le Jury établira le score minimum au dessous du quel le Premier et le Deuxième Prix ne seront pas assignés. Le Troisième Prix pourra être assigné "ex aequo".

Le Jury se prononcera à la majorité absolue avec votation manifeste pour assigner les Prix Spéciaux aussi.

PRIX

- 1er Prix "PREMIO PAGANINI" € 20.000,00
- 2ème Prix € 10.000,00

- 3ème Prix € 5.000,00

Les finalistes qui ne seront pas primés recevront un montant de € 1.500,00 Euros chacun.

Les concurrents qui, après le concours, se vantent d'un résultat pas correspondant au classement officiel, seront exclus de toute édition successive du Concours et leur nom sera notifié à la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique de Genève pour d'autres sanctions éventuelles.

PRIX SPECIAUX

Les suivants Prix Spéciaux seront aussi assignés, sur la base des critères établis par les sujets sponsors et tout à fait indépendants de la Municipalité de Gênes:

- € 5.000,00 Prix à la mémoire de Stefano Fiorilla offert par son épouse Giovanna Barone Fiorilla au concurrent demi-finaliste pour la meilleure interprétation des Capricci di Paganini
- € 3.000,00 Prix à la mémoire d'Enrico Costa offert par la Famille Costa au concurrent finaliste le plus jeune

- € 2.000,00 Prix Associazione Amici di Paganini offert par l'Association au meilleur concurrent italien.

- € 1.600,00 Prix à la mémoire du Maestro Mario Ruminelli offert par la Famille Ruminelli au concurrent finaliste qui a obtenu la faveur du public.

- € 1.500,00 Prix Associazione Culturale Musica con le Ali offert par l'Association au concurrent demi-finaliste pour la meilleure exécution de la pièce contemporaine commissionnée expressément pour le concours .

- € 1.000,00 Prix à la mémoire de Renato e Mariangiola De Barbieri offert par l'Association culturelle et de charité Renato e Mariangiola De Barbieri au concurrent finaliste pour la meilleure interprétation du Concerto di Paganini

Hospitalité

A partir du jour précédent l'appel, et jusqu'au moment où ils sont en compétition, tous les concurrents seront logés gratuitement dans les structures d'hébergement choisies par le Secrétariat du Concours et bénéficieront d'un ticket-repas quotidien. Tous les candidats admis recevront à ce propos une fiche de réservation hôtelière.

Les frais de séjour d'éventuels accompagnateurs, y compris les pianistes, seront entièrement à payer par le concurrent.

Le concurrent admis - et éventuellement son pianiste – qui se trouve dans la nécessité d'obtenir un visa pour entrer en Italie, pourra le signaler dans la fiche d'inscription. Le Secrétariat du Concours lui enverra une lettre d'invitation. Les procédures et les frais relatifs à la concession du visa seront entièrement à la charge du concurrent et de son pianiste. Le Secrétariat du Concours ne sera pas responsable dans le cas où le visa ne soit pas concédé.

Le Premier Classé:

- sera invité à tenir un concert à Gênes, pendant lequel il pourra jouer le Guarneri del Gesù (1743), surnommé "il Cannone", le violon que Niccolò Paganini donna à Gênes, sa ville natale;

- sera invité à tenir un concert auprès des institutions suivantes ou Festival de Musique pendant la saison qui suit le concours :

Fondazione Teatro Carlo Felice
Philharmonia Zurich
Orchestra del Maggio Musicale Fiorentino
DNSO Copenhagen
GOG - Giovine Orchestra Genovese
Musikverein für Kärnten, Klagenfurt, Austria
Philharmonie Baden-Baden, Germany
Dresdner Musikfestspiel

Les Associations/Organismes suivantes sont aussi disponibles à offrir un ou plusieurs concerts au Premier Classé du 55^{ème} Concorso Internazionale di Violino Premio Paganini et à supporter l'organisation du Prix :

Associazione Anna Jervolino - Caserta;
Società del Quartetto di Bergamo;
Amici della Musica Arcangelo Speranza - Taranto;
Fondazione Gioventù Musicale d'Italia - Milano;
Associazione Amici di Paganini - Genova,

Des représentants d'agences de concerts, maisons discographiques, institutions et associations musicales seront invités aux Épreuves Finales en qualité d'observateurs.

“PREMIO PAGANINI”

55e CONCOURS INTERNATIONAL DE VIOLON “PREMIO PAGANINI” 5-14 AVRIL 2018

□ Phase de Pré- sélection

Dans la phase de Pré - sélection, qui aura lieu selon le calendrier suivant:

Moscou	30 – 31	Aout
New York	13 – 14	Septembre
Vienna	27 – 28	Septembre
Goangzhou (Chine)	11 – 12	Octobre
Gênes	24 – 25	Octobre

Le concurrent devra jouer:

- **N. Paganini**: deux Capricci au choix du candidat des " 24 Capricci op. 1 pour violon".
L'Édition Urtext G. Henle Verlag (HN 450) est recommandée.

- **W.A. Mozart**: 1er mouvement avec cadence d'un Concerto pour violon et orchestre au choix du candidat (accompagné du piano) parmi les suivants:

Concerto en sol majeur K V 216
Concerto en re majeur K V 217
Concerto en la majeur K V 218

Edition Urtext G. Henle Verlag.

A sa discrétion, le Jury pourra décider de ne faire jouer qu'une partie des compositions prévues dans le programme et aura la faculté d'interrompre la performance d'un concurrent à tout moment.

Gênes 6-7 Avril 2018

1ère épreuve Préliminaire: durée 20" environs

1) Johann Sebastian Bach:

Deux mouvements de caractère contrastant de l'une des "Six Sonates et Partitas pour violon" BWV 1001- BWV 1006

Edition Urtext G. Henle Verlag.

2) N. Paganini :

Trois Capricci au choix du candidat des "24 Capricci op. 1 pour violon".
L'édition Urtext G. Henle Verlag (HN 450) est recommandée.

Gênes 9-10 Avril 2018

2ème Épreuve Demi -Finale: durée 55" environs

1) Johannes Brahms:

Une Sonate pour violon et piano à choisir parmi les suivantes: Op. 78, Op. 100 Op. 108.

2) Une pièce de virtuosité pour violon et piano à choisir parmi les suivantes:

E. Chausson	Poème op. 25
P. de Sarasate	Zigeunerweisen op. 20 Carmen Fantasy op. 25
M. Ravel	Tzigane
C. Saint Saëns	Introduction et Rondò Capriccioso en la mineur, op. 28 Havanaise en mi majeur, op. 83
H. Vieuxtemps	Caprice Hommage à Paganini op. 9 Ballade et Polonaise op. 38
H. Wieniawski	Polonaise en re majeur op. 4 Thème Original Varié op. 15
A. Bazzini	Ronde des Lutins
N. Milstein	Paganiniana

3) N. Paganini

Trois Capricci au choix du candidat des "24 Capricci op. 1 pour violon", sauf les deux choisis pour l'Épreuve Préliminaire.

L'Édition Urtext G. Henle Verlag (HN 450) est recommandée.

4) Une pièce pour violon (durée 5' environs) composée expressément pour le concours, dont la composition sera commissionnée à un musicien italien.

Gênes 13-14 Avril 2018

3ème Épreuve Finale avec l'accompagnement de l'Orchestre de la Fondazione Teatro Carlo Felice di Genova

1) Un Concerto pour violon et orchestre à choisir parmi les suivants:

L. van Beethoven	Concerto en re majeur op. 61
J. Brahms	Concerto en re majeur op. 77
P. I. C̣ajkovskij	Concerto en re majeur op. 35
J. Sibelius	Concerto en re mineur op. 47

2) Un Concerto pour violon et orchestre à choisir parmi les suivants:

N. Paganini Concerto n. 1 en re majeur op. 6
N. Paganini Concerto n. 5 en la mineur. MS 78

NOTE: Le programme entier du concours devra être joué par cœur, sauf que pour la Sonate de Johannes Brahms e pour la pièce contemporaine.